MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE (P9)

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du partenariat et de la valorisation de la recherche, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE (P9), session 2022

Le président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du partenariat et de la valorisation de la recherche, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE (P9), au titre de l'année 2022 :

Monsieur GAY Jean Christophe, ingénieur de recherche de 2ème classe, président, Université Paris Dauphine, Paris.
Madame FLEURETTE Valérie, ingénieure de recherche hors classe, vice-présidente, Université Paris Dauphine, Paris.
Madame FAUCHEREAU Marianne, ingénieure d'études hors classe, experte, Institut national des langues et civilisations orientales, Paris.
Madame CASTAN Amélie, agent contractuelle catégorie a, Université Paris Dauphine, Paris.
Monsieur LAURENT Landry, ingénieur de recherche de 2ème classe, Ens, Paris.
Monsieur HANGAT Augustin, ingénieur de recherche hors classe, suppléant, Université Paris Cité, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le lundi 12 septembre 2022